L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 11 FEVRIER 1888.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne inévitable pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

LA NORMANDIE, de Kermabico, samedi, 11 fév
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 18 février.
LA BOURGOGNE Frangeul, samedi, 25 février.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$80 et $100
Deuxième classe.....$60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi 15 février, à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
SNICKERBOCKER, HUDSON.
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Capt. Kemble,
partira de son quai au pied de la rue Toulouse
A SSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.
Le Steamer New Camelia.
A partir du 15 octobre 1887, quitte à Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépôt Pontchartrain au pied des Champs-Elysées comme suit :
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR.
Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
Old Landing les mercredis 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.
Prix.....$1 00.
Excursions.....$1 50.
Fret reçu les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
18 oct. No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route
New Orleans & Northeastern Railroad.

La ligne la plus courte et la plus rapide entre la Nlle Orléans et Meridian, St. Louis, Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et toutes les localités à l'Est et au Nord. De la Nouvelle-Orléans à Cincinnati, 25 heures et demie seulement.

ALLANT AU NORD.

	No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép. New-Orléans	5:00 p. m.	10:00 p. m.
Arr. Meridian	10:20 p. m.	5:00 a. m.
Arr. St. Louis		7:20 a. m.
Arr. Tuscaloosa	1:40 a. m.	9:50 a. m.
Arr. Birmingham	3:20 a. m.	12:05 p. m.
Arr. Attalla	5:25 a. m.	2:30 p. m.
Arr. Chattanooga	6:50 a. m.	6:40 p. m.
Arr. Junction City	8:50 a. m.	8:22 a. m.
Arr. Lexington	8:15 p. m.	3:33 a. m.
Arr. Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

VENANT DANS LE SUD.

	No 1, Limited.	No 5, fast line.
Dep. Cincinnati	7:55 a. m.	8:00 p. m.
Dep. Lexington	10:15 a. m.	11:05 p. m.
Dep. Junction City	11:25 a. m.	12:30 a. m.
Dep. Chattanooga	8:00 p. m.	8:20 a. m.
Dep. Attalla	9:00 p. m.	3:00 p. m.
Dep. Birmingham	11:10 p. m.	3:30 p. m.
Dep. Tuscaloosa	12:48 a. m.	5:45 p. m.
Dep. St. Louis		9:00 p. m.
Dep. Meridian	4:00 a. m.	10:55 p. m.
Arr. Nlle-Orléans	9:30 a. m.	6:15 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
34 rue St-Charles.
1er janv—4 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.
MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.		Départ.
No 1	9:00 A. M.	No 2 ..... 5:00 P. M.
No 3	6:25 P. M.	No 4 ..... 7:00 A. M.
No 5	10:00 A. M.	No 6 ..... 3:45 P. M.

Excursions du Dimanche.

Arrivée	8:40 P. M.	Départ ..... 8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis ; les Nos 3 et 4 entre les deux villes de la Nlle-Orléans, Vicksburg et Greenville, les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle-Orléans et Louisville.
Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez et N. J. et C., à Vicksburg avec le V. S. & P. et le M. & R., à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.
Tous les trains s'arrêtent à Kenner.
JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, P. & P. A.
E. F. REYNOLDS, Agent Commercial.
4mai—1 an

Ligne du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Atlantic Express, daily..... 7:15 am	Atlantic Express, daily..... 8:10 pm
San Antonio Ex., press, daily..7:20 pm	New Orleans Ex., press, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullmans sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à réserver tous les jours au bureau de billets-magasine et Station :
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
T. J. SHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS :
A. T. DUGAZON, EDWD. J. BURKE,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
J. FATJO, A. SCHREIBER.
JAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JUS. TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
S. PITOT, JR.
J. W. HINCKS.
6 fév—1an

Bureau de la Compagnie d'Assurances
FACTORS & TRADERS,
No 49 rue Carondelet.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1888.

Comme commissaires choisis par le Conseil de Direction de la compagnie d'assurances "Factors & Traders," nous annonçons que nous avons transféré toutes nos polices d'assurance contre les risques d'incendie à la Compagnie d'assurances German-American de New York, une corporation solide et digne de confiance que nous recommandons à tous nos anciens clients.
E. M. WAMSLEY, JULES A. BLANC, ED. A. PALFREY,
Commissaires.

German American Insurance Company de New York.
ACTIF EN JANVIER 1887.

Valeur au pair.		Cotes du marché
$2,170,000	Bons du gouvernement des Etats-Unis	$2,710,025
1,460,000	Bons de chemins de fer	1,664,600
125,000	Du capital du New York et Harlem Railway, 2,500 actions	275,000
50,000	Du capital du Morris et Essex Railway, 1,000 actions	70,000
50,000	Du capital du Chicago, Rock Island & Pacific Railroad, 500 actions	63,500
50,000	Du capital du Illinois Central Railway, 500 actions	66,500
2,000	Du capital du Chicago, Burlington & Quincy Railway, 20 actions	2,540
25,000	Etat de Missouri Funding Bonds 6 0/0	28,000
25,000	Ville d'Atlanta, bons 4 1/2 0/0	25,500
$3,957,000	Comptant dans des banques	$64,330 28
	Comptant dans les coffres du bureau	5,930 44
	Argent entre les mains des directeurs	4,302 85
	Reliquat entre les mains d'agent	86,400 47
	Primes non payées par le bureau principal	81,499 74
	Intérêt accru	875 00
		242,605 78
	Passif.	
	Fonds capital	$1,000,000 00
	Réserve des réassurances	1,607,463 23
	Pertes réglées et non réglées	178,810 23
	Commissions et autres obligations	20,352 43
	Surplus net	2,806,625 89
	Total	$5,148,273 78

Le soussigné annonce que désormais il représentera ici la compagnie et sollicite respectueusement une continuation du patronage de ses amis. Pour le moment son bureau sera au local de la compagnie d'assurances Factors & Traders. La compagnie d'assurances German-American de New York est une des plus solides du pays et est dès à présent responsable jusqu'à leur échéance, des polices émises par la compagnie Factors & Traders.
ED. A. PALFREY,
15 an—1m—Dim Mar Jeu.

ETAT DE SITUATION DE LA
COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA
Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$268,519 46	
Sur risques de rivières	5,999 19	
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73
A ajouter : Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886.		66,610 70
Total des primes		$348 039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc.		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses :		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et annulées		58,435 53
Courtage et commissions		15,053 25
Payé aux pertes encourues en 1887	$128,074 28	3,132 92
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	159 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 63	
Payé licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences Etrangères	11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 18	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau	2,974 32	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		380,269 38
Balance nette		$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus	$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92	
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	
Ajouté de la réserve, affaires de 1887	26,965 22	
Total sur les profits de 1887		45 917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
Fait et signé sous serment par devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane, 4 pour cent, $142,500 00	131,000 00
Bons Crescenan de la Nlle-Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	90,100 16
Primes en vue de collecter et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,439 89
Billets arriérés pour primes, non échus	1,824 97
Du pas d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,968 00
Du sur jugements garantis par bon	32,729 50
Loyers échus pour collection	552 00
Une action du capital de N. O. Produce Exchange	125 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters' Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées :

JOHN H. HANNA,	JOHN T. GIBBONS,	JOHN HENDERSON JR.,
GEO. McCLOSKEY,	WM HART,	AMEDEE COUTURIE,
RICHARD HEBERT,	JOHN McGINTY,	EDW. IRWIN,
THOS. McDERMOTT,	SAMUEL R. CAREY,	EMILE GAUCHE,
	THOS. SMITH.	

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie le 9 janvier 1888 ont été réélus à l'unanimité : M. THOMAS SMITH, président; M. EMILE GAUCHE, vice-président, et M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.
19 jan—1m

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits sont ceux faits ces commandes.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE,
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chimiste. RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE
JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE P. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

BABY CARRIAGES,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement : $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau : 102 rue de Chartres, Nouvelle Orléans. Lue 16nov—

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov—1

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL,
PRO BONO PUBLICO.
EDIT CLXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne Salut !

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle-Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE TRENTE JOUR DE FÉVRIER, 1888,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnival, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que de soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que :

I. Toutes les lignes de transports dans notre domaine royal publieront, et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps de cavalerie et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal cet par la présente scellous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans les trois pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà des nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale le choix du Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien-aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes ; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, qui permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté Rex a aussi d'une bonne et heureuse année, à tous les résidents de sa ville bien-aimée, et exprime le désir que la Paix et l'Harmonie y régnent, et que la santé et la prospérité soit avec eux.

Sa Majesté Rex a aussi ordonné qu'il fut beau temps pendant son séjour dans la Ville du Croissant afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville des Fleurs, le jour de Décembre 1887, et la Cent-Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX.
Contresigné BATHURST,
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 31 Décembre 1887.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Lock Box 3239, Nlle-Orléans, Lne.
1 janv—

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Oréans.

CONFORMÉMENT au règlement de la charte de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887 :

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,034 78	
Primes de rivières	5,485 26	
		$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785,79
Total des primes		$344,874 49
A déduire—		
Primes non terminées pour 1887	$57,567 11	
Primes remboursées	36,325 98	
Réassurances	6,419 13	
		$100,562 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter—		
Intérêts, loyers et sauvetage		20,114 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire—		
Pertes par le feu	$212,093 23	
Pertes maritimes	9,207 03	
Pertes de rivières	6,945 85	
Pertes payées	$228,246 12	
Commissions	27,459 45	
Taxes et licences d'Etat, et de ville	8,309 90	
Donations charitables	848 85	
Frais de Cour et honoraires d'avocat	970 28	
Bons de sûreté et cours de sauvetage	4,129 21	
Dépenses générales et salaires	26,714 54	
Primes et pertes	986 84	
	$297,663 96	
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu	$33,258 79	
A ajouter—		
Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,000 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes payés en sus du revenu		$ 92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre 1887 :

Bons des Etats-Unis	$
Bons de la Ville de la Nlle-Orléans, bons à primes. Consolidés de l'Etat de la Louisiane (6 pour cent) compagnie de pompes vapeur de St Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,716 15
Metairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co. et E. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,300 98
Billets de première hypothèque, prêts sur hypothèque, garantis par valeurs ou nantissement, et billets pour primes	67,958 66
Propriétés foncières diverses et bureaux de l'Etat	70,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de sauvetage et warrant de l'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5,517 05
	$445,735 87

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamées	$ 3,167 43
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73
	$ 62,670 16
Surplus net en cas qui regarde les porteurs de police	$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé par devant moi, ce 16me jour de janvier 1888.
(Signé) JAS FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons la déclaration de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.
A. SCHREIBER.
H. LARQUISSINI.
P. POUTZ.
C. T. DUGAZON.
DIRECTEURS.
THEO. BRIERRE, H. LARQUISSINI,
EDW. J. BURKE, P. POUTZ,
C. T. DUGAZON, GUST. PITOT,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
H. GALLY, CHAS. E. SCHMIDT,
J. W. HINCKS, JULES TUYES.
19 janv—1m

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MIL LIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
J. H. OGLESBY.....Vice-Président
CHAS. E. RICE.....Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling,	Chas M. Whitney,
Geo. W. Santelli,	J. H. Ogleby,
U. Marinoni,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles H. Dolson,
Lucien Delery,	S. U. Coplon,
R. F. W. Beckman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Rodd,	Chas. A. Rice
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10jan $7—1an

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St-Philippe et Prieur.

LEScours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Un classe du solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

PROMULGATION
—DES—
Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Constitution, publication ici faite et annoncée aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci-dessus sont énoncés dans la loi No 42 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui aura lieu mardi, 17 avril 1888 (le mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois), de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés voyant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés, ou l'un ou quelques uns d'eux ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No. 42 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 1.
RELATIF A L'UNIVERSITÉ TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la Session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par la présent ratifiés et approuvés ; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en empêchent l'adoption, sont par la présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No. 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans la dite district, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, seront chargés de la surveillance de la construction, de la réparation et de la protection des levées dans les dits districts. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excédera pas dix mills sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluviales de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que dans le cas où il serait nécessaire de se procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées prolongeant ce terre d'un district, le taux de la taxe limité par la présente loi, pourra être augmenté après que la proposition d'augmentation, et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, ou aux ayant-droit des dits contribuables, soit qu'ils résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans la portion alluviale du district exposé à l'inondation, et qu'une majorité de ces contribuables, en nombre et en valeur se seront prononcés à la dite élection pour la dite augmentation.

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans tous les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les districts de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils ne seront pas changés sans trente jours au moins d'avis préalable publié dans un journal.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury, chaque année avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoira pour des jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886
Amendement No 4.

Article 180.—"Le Canal du Nouveau Bassin et le chemin coquillé, ainsi que leurs dépendances, ne seront si affermés ni aliénés."

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de mort du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président pro tem du Sénat la remplira ; il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir : Toutes les propriétés publiques tous les édifices dédiés au culte, tous les biens affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens-fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques les biens-fonds et les biens meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu quelconque ou pour l'accomplissement de l'impôt les meubles meublant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de mèches textiles, de fils, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubler et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exempte de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.
19jan—3m

Médaille d'OR Paris 1878 — Récompense de 16,000 fr. à Laroche Pour l'travaux scientifiques — Médaille d'OR Vienne 1882
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
Le Quina-Laroche n'est point une préparation banale ou vulgaire; mais le résultat d'études et de travaux qui ont mérité à leur auteur les plus belles récompenses.
D'un goût très agréable, le Quina-Laroche contient la totalité des principes des meilleurs quinquinas. Il relève les forces, combat les Affections d'Estomac, les Dyspepsies, Anémie, Chlorose, Maladies de Langueur, Fièvres persistantes. Il aide les Croissances difficiles, suites de Couches, etc.
NEW-YORK, E. FOUGERA ET CIE.
PARIS, 52 & 10, rue Drouot.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

LA FARINE DUTAUT
Est le meilleur Aliment des Enfants
55 ans de succès. — Elle aide l'allaitement et facilite le sevrage. Elle se digère très bien : n'agrit jamais, et prévient vomissements et diarrhée, même à l'époque de la dentition. Vente en gros : 20 DUTAUT, à Clichy-Paris.
Nlle-Orléans : FOUGERA ; St-CYR-FOURCADE, 218, Canal-Street ; LYONS & Cie, 48, Camp Street.

VICHY
Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille — Affections lymphatiques maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs, bilaires etc.
Hôpital — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.
Hauterive — Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les sources de Vichy ci-dessus, se trouvent chez MM. Parg, Giffard & Bno., Brulatour MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif de THAPSIA
à la Marque de Hippocrate et Caillou
De la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des
Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

Liste des navires partis pour le Nouveau-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Louisiana Gager.....parti 27 janv
Steamship Knickerbocker Kemble.....parti 4 fév
Steamship Chalmette Percy.....parti 7 fév
Steamship Hudson Freeman.....parti 11 fév
Steamship Eureka Quick.....parti 11 fév

LIVERPOOL.
Steamship Carribean Daniels.....parti 14 janv
Steamship Texas Wallace.....parti 18 janv
Steamship Navigator Reynolds.....parti 22 janv
Steamship American Wrack.....parti 25 janv
Steamship Historian Biddle.....parti 28 janv
Steamship Explorer Brown.....parti 4 fév
Steamship Yucatan Sandrey.....parti 4 fév
Steamship Discoverer Hughes.....parti 9 fév

ANVERS
Navire Suzanne, Jeanne.....parti 25 nov

MARSEILLE.
Barque Maria Luigi Savarese.....partie 11 janv

BREMEN
Barque Marie Louise Behring.....partie 28 déc

HAMBOURG.
Barque Niagara Sieman.....partie 30 nov

FUNCHAL.
Barque Federico Vianello.....partie 1er déc

MONTEVIDEO.
Barque Maria Cupidea.....partie 10 nov

BARCELONE.
Brick Iris Strom.....parti 29 déc

PALERME
Steamship Starlight, Tiverton.....parti 18 janv

RIO DE JANEIRO.
Navire Orosia Prince, William.....parti 23 déc
Barque Prince Arthur, Morchison.....parti 23 déc
Navire Melmerby, Smith.....parti 24 déc
Navire Prince Louis, Wil